## Informations de base

## 2007/0804(CNS)

CNS - Procédure de consultation

Décision

Traité de Prüm: approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière. Initiative Belgique, Bulgarie, Allemagne, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Italie, Finlande, Portugal, Roumanie et Suède

Modification 2021/0410(COD)

Voir aussi 2015/0804(CNS)

Voir aussi 2015/0805(CNS)

Voir aussi 2015/0806(CNS)

Voir aussi 2015/0813(CNS)

Voir aussi 2016/0813(CNS)

Voir aussi 2016/0814(CNS)

Voir aussi 2016/0815(CNS)

Voir aussi 2019/0012(NLE)

Voir aussi 2019/0013(NLE)

## Subject

7.30.20 Lutte contre le terrorisme

7.30.30 Lutte contre la criminalité

7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale

Procédure terminée

## Acte final

Décision 2008/0615 JO L 210 06.08.2008, p. 0001

Résumé